



MODE D'EMPLOI PERSONNELS

Vous venez de recevoir votre nouvelle carte multiservice Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC)

Avec elle :

- Vous vous identifiez comme personnel uB
- Vous réglez votre repas aux Restos U et dans les cafétérias du CROUS, équipés de monétique
- Vous empruntez un livre dans les bibliothèques universitaires
- Vous accédez aux activités sportives du SUAPS (service des sports) et plus tard, aux salles équipées, parkings et laboratoires



ARTICLE 1 - MONÉTIQUE

Votre carte multiservice utilise la monétique Izly : www.izly.fr

Vous devez la conserver dans son étui rigide et la manipuler avec autant de soin qu'une carte bancaire. Elle est aussi nominative, soit strictement personnelle et non cessible.

ARTICLE 2 - UTILISATION DE LA CARTE

La durée de vie de la carte n'est pas limitée : conservez-la dans son étui rigide pour augmenter sa durée d'utilisation.

⇒ MODE D'EMPLOI :

1- Réception d'un courriel d'information d'[Izly.fr](http://www.izly.fr)

Vous recevrez un courriel sur votre boîte de messagerie en prenom.nom@u-bourgogne.fr indiquant le lien pour activer votre compte Izly. Cliquez sur ce lien et suivez la procédure. Si vous n'avez pas reçu le courriel d'activation, vérifiez votre boîte spam. Si malgré tout vous ne l'avez pas reçu, rendez-vous sur www.izly.fr. Sur la page d'accueil, l'onglet *Aide et Contacts* vous permettra via un formulaire de demander le renvoi de votre courriel d'activation.

2- Créditez votre compte Izly

Créditez-le depuis un compte bancaire selon la procédure décrite sur www.izly.fr. En cas de dégradation, perte ou vol, faites-vous connaître immédiatement en adressant un courriel à l'adresse suivante : **mise-opposition-pass@ubfc.fr** en précisant votre date de naissance.

Faites aussi immédiatement opposition sur la carte depuis votre espace personnel Izly.

- En cas de vol : une nouvelle carte vous sera attribuée contre la remise d'une déclaration de vol
- En cas de perte ou de dégradation : le renouvellement de la carte est payant. Elle vous sera délivrée contre le versement de 8 €.

ARTICLE 3 - CHARGEMENT

Vous pouvez recharger votre compte depuis votre application mobile ou votre espace personnel Izly.

ARTICLE 4 - DÉBIT

Lors de chaque passage sur les différents points de distribution, le compte Izly est débité électroniquement du montant de la prestation.

Un ticket de caisse est édité à chaque passage sur les chaînes de restauration du CROUS. Assurez-vous de disposer d'un avoir suffisant avant de vous présenter aux caisses. Le solde est vérifiable sur www.izly.fr ou depuis votre application mobile.

ARTICLE 5 - REMBOURSEMENT DU SOLDE

Vous pouvez à tout moment récupérer l'argent de votre compte Izly sur votre compte bancaire depuis votre application mobile ou votre espace personnel Izly.

Aucun remboursement n'est assuré : ni par l'université de Bourgogne, ni par le CROUS.

Pour toute question sur Izly, consultez la Foire Aux Questions (FAQ) :
<https://mon-espace.izly.fr/home/Faq>